



AMÉNAGEMENT D'ENTRÉE CHARRETIÈRE ET PONCEAUX

Conformément au Règlement 2025-256

PROCÉDURE

1. Compléter le présent formulaire
2. Joindre tous les documents requis en lien avec la présente demande (voir au verso du présent formulaire)
3. Déposer votre demande auprès de la direction générale de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger
4. Acquitter les frais applicables lors de l'émission du permis

EMPLACEMENT DES TRAVAUX

Adresse

N° de lot

Catégorie d'entrée Résidentielle Ferme Champ/Lot Commercial/Public Autre : _____

Terrain riverain en bordure de lac, de cours d'eau ou de milieu humide Oui Non

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR ET ADRESSE DE CORRESPONDANCE

Nom et prénom du demandeur :

Adresse postale

Municipalité

Code postal

N° téléphone et/ou cellulaire

Courriel

Le demandeur est le propriétaire* Oui Non * Si non : Procuration jointe à la présente demande

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Type de travaux

Installation de ponceau Aménagement entrée charretière

Dimensions du ponceau

Longueur : _____ Diamètre : _____

Dimensions de l'entrée

Largeur au niveau de la rue : _____ Longueur : _____

Emplacement projeté

Cour avant Distance des limites de propriété : _____

Matériau ponceau

Polyéthylène double paroi Béton Acier galvanisé

Matériau aux extrémités du ponceau

Aménagement végétal engazonné Pierres plates naturelles
 Blocs préfabriqués pour muret Autre _____

Détails supplémentaires utiles à la compréhension du projet :

Date début des travaux

Date fin des travaux

Coût estimé

EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Entrepreneur (si coché, remplir la section ci-dessous)

Auto-construction

Nom entrepreneur

Téléphone entrepreneur

Adresse entrepreneur

Courriel entrepreneur

N° licence RBQ

SIGNATURE DU DEMANDEUR

Signature demandeur

Date



AMÉNAGEMENT D'ENTRÉE CHARRETIÈRE ET PONCEAUX

Conformément au Règlement 2025-256

DOCUMENTS REQUIS ET INFORMATIONS

Les documents exigés peuvent varier selon le type de projet.

Il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés lors de l'analyse de votre dossier de demande de permis.

Plan de projet d'implantation fourni

Identifiant la position projetée de l'entrée charretière et du ponceau, avec la largeur de l'entrée.

NOTE IMPORTANTE : Un délai de traitement de **trente (30) jours** maximum est à prévoir, suivant la date de dépôt de votre demande complète, pour l'obtention d'un permis.

Les frais liés à la demande de permis sont de trente dollars (30 \$).

Pour plus d'informations, se référer au Règlement 2025-256 qui se trouve sur le site internet de la Municipalité [Règlements - Politiques - Procédures - Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger](#)

ou en communiquant avec notre responsable du Service des travaux publics au garage municipal 418 497-3338

ou encore au bureau municipal 418 497-2302, p. 201 munstfrancois@munstfrancoisxv.qc.ca

SECTION RÉSERVÉE À L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

Nom et titre du responsable à l'application du Règlement 2025-256 - *En lettres moulées*

Demande accordée

Demande refusée

Motif du refus : _____

Signature du responsable à l'application du Règlement 2025-256

Date